

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 03.03.2023
Convocation faite
Le 22.02.2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérard GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Délibération
N°2023-02-004 Bis

Annule et remplace la
délibération n°2023-02-004 :
Détermination d'un acompte
sur la dotation de solidarité
2023

Vu la délibération n°2022-11-206Bis du 29 novembre 2022, et les données de la fiche DGF 2022,

Considérant l'attente de réception de la fiche DGF 2023 d'ici le début de l'été qui permettra la détermination du montant exact de la dotation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le versement d'un acompte de 50% sur un montant estimatif comme suivant :

	Montant 2022 simulé	Acompte 50%
ANCHAMPS	154 997 €	77 498,64 €
AUBRIVES	627 306 €	313 652,76 €
CHARNOIS	35 314 €	17 657,00 €
CHOOZ	638 315 €	319 157,56 €
FEPIN	123 082 €	61 541,00 €
FOISCHES	113 126 €	56 563,00 €
FROMELENNES	777 752 €	388 876,25 €
FUMAY	2 151 647 €	1 075 823,57 €
GIVET	4 228 771 €	2 114 385,30 €
HAM-SUR-MEUSE	118 186 €	59 093,00 €
HARGNIES	227 420 €	113 710,00 €
HAYBES	1 133 639 €	566 819,40 €
HIERGES	205 852 €	102 926,05€
LANDRICHAMPS	56 618 €	28 309,00 €
MONTIGNY-SUR-MEUSE	39 623 €	19 811,50 €
RANCENNES	300 898 €	150 449,00 €
REVIN	2 362 509 €	1 181 254,74 €
VIREUX-MOLHAIN	957 110 €	478 555,15 €
VIREUX-WALLERAND	1 042 718 €	521 359,13 €
Total	15 294 884 €	7 647 442,05 €

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

